J'ai donné, lorsqu'il s'est agi des résolutions sus mentionnées, les raisons spéciales qui justifiaient cette demande : la position géographique de ces Iles, leur éloignement de la terre ferme, les difficultés considérables de communications, le fait que durant la cloture de la navigation il n'y a pas d'autres moyens de communiquer que ceux du télégraphe, qu'advenant une élection locale durant l'hiver, jusqu'à présent, les Iles n'ont pu voter ; les intérêts particuliers de cette partie du comté de Gaspé, l'importance commerciale, industrielle et même agricole de ces Iles, l'augmentation rapide de leur population, l'étendue considérable du district électoral de Gaspé. Voilà autant de raisons,—et il y en a d'autres,—qui militent en faveur de la demande de la population des Isles.

A cette proposition l'honorable Premier-Ministre a répondu qu'il ne pouvait pas y accéder. J'ai réitéré ma demande, et l'ai prié s'il ne pouvait pas y accéder, au moins de laisser la question comme question libre, afin que sur une motion de ma part, la Chambre pût se prononcer librement pour ou contre.

L'Honorable Premier-Ministre a déclaré l'autre jour qu'après avoir considéré la question, il regrettait ne pouvoir y accéder, ne pouvant pas ajouter un comté de plus que ceux mentionnés dans son projet de loi.

Je le regrette sincèrement, M. l'Orateur, car je crois que la demande est juste et le moment on ne peut